



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 31 mars 2023

Dossier n° : AE 23.0140

Demandeur : DURAND Olivier

Date d'enregistrement de la demande : 02/03/23

Date limite de candidature : 01/06/2023

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 01/07/2023.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Les biens ne sont pas libres à la location

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
MARCENAT	42,03	Consort TARTIERE	Section A 7,10,136,137,160,167,168,170, 218,221,222,224,230,231,235,236 237,238,253,255,265,276,282,351 ,356,365,366,367,371,375,377,387 ,412,
SAINT-BONNET-DE-CONDAT	2,69	PAPON Rolland	Section A 131,135,137,138,
MARCENAT	30,27	MOINS Géraud MOINS Claire	Section I 430,431,432,433,436,549jk,552,
MARCENAT	9,78	DURAND Frank	Section A 90,113JK,114JK,406,
MARCENAT	30,71	DURAND Guy	Section I 14,22,23,80,137,205,224,267a,268 282,312,317,374,
MARCENAT	26,83	DURAND J-Paul	Section I 55,74,75,86,169,196,197,257,294, 295,297,302,321,370jk,447,

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État : <http://www.cantal.gouv.fr/> dans les rubriques Politiques publiques/Agriculture/Politique foncière